



**AVIS D'OPPORTUNITÉ**  
**Mis à jour le 12 mai 2020**

**Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif.  
Génération 2017**

*Type d'opportunité* : réédition d'enquête déjà réalisée

*Périodicité* : environ tous les 3 ans

*Demandeur* : Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq)

Au cours de sa réunion du 12 avril 2019, la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » a examiné la demande de reconduction de l'opportunité pour l'enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif, Génération 2017.

Le dispositif Génération a été mis en place à la fin des années 1990. Les deux ministères de tutelle du Céreq, c'est-à-dire le Ministère en charge de l'Education et le Ministère en charge de l'Emploi, sont à l'origine de la demande.

Jusqu'à présent, sept générations de sortants du système éducatif ont été interrogées : les Générations 1992, 1998, 2001, 2004, 2007, 2010 et 2013. Jusqu'à la Génération 2013, une cohorte de sortants sur deux faisait l'objet de ré-interrogations : la Génération 1998 a été enquêtée quatre fois (trois ans, cinq ans, sept ans et dix ans après la sortie du système éducatif) ; les Générations 2004 et 2010 ont été enquêtées trois fois (trois ans, cinq ans et sept ans après la sortie du système éducatif).

Après presque 20 ans d'existence, le Céreq a rénové son dispositif des enquêtes Génération. L'objectif est d'en réduire le coût afin de l'inscrire dans le long terme et de mieux saisir les mutations à l'œuvre dans le système scolaire et sur le marché du travail. Les principaux éléments de cette rénovation ont été présentés et discutés devant cette même commission du Cnis (séance du 9 novembre 2017). A partir de la Génération 2017, une nouvelle génération de sortants sera interrogée tous les quatre ans. Dans ce dispositif rénové, chaque cohorte, de taille identique, fera l'objet d'une première interrogation trois ans après la sortie du système éducatif puis d'une ré-interrogation à six ans. Le mode de collecte a également évolué : les jeunes auront la possibilité de répondre au questionnaire par Internet en plus de l'habituel mode de collecte par téléphone.

Le dispositif des enquêtes Génération permet d'étudier l'accès à l'emploi et les premières transitions professionnelles des jeunes à l'issue de leur formation initiale. L'objectif principal est d'assurer une production régulière d'indicateurs standards sur l'insertion professionnelle des jeunes trois ans après la sortie du système éducatif, par grands niveaux de formation et diplôme, et par grands domaines de formation. Cette enquête permet également d'obtenir des indicateurs de cadrage sur l'insertion au niveau régional. Par ailleurs, le suivi longitudinal, jusqu'aux six premières années de vie active (grâce à la ré-interrogation six ans après la sortie du système éducatif) permet l'étude des débuts de carrières et des mobilités sur moyen terme. Enfin, ces enquêtes offrent la possibilité d'examiner la place et le rôle des mesures pour l'emploi ou la formation en début de vie active.

Le questionnaire de tronc commun, après une première partie destinée à valider l'identification de l'individu et à vérifier les critères d'éligibilité, aborde successivement les thèmes suivants : le parcours scolaire et les diplômes obtenus, le calendrier mensuel d'activité sur les trois années suivant la sortie du système éducatif avec une description détaillée des situations et conditions d'emploi, les caractéristiques individuelles, l'environnement familial et les mobilités résidentielles.

A ce questionnaire s'ajoutent des modules de questionnement thématiques. Ainsi, en décrivant la situation professionnelle des jeunes mois par mois depuis la sortie de formation initiale en 2017 jusqu'à la date de l'interrogation au printemps 2020, l'enquête permet une description des trajectoires en termes d'emploi, de chômage, de reprise d'études, de formation ou d'autres situations d'inactivité. Les parcours professionnels des jeunes au cours de leurs trois premières années de vie active sont analysés en tenant compte de leur parcours scolaire, du(des) diplôme(s) obtenu(s) ainsi que de leurs caractéristiques sociodémographiques.

L'enquête a pour champ géographique les individus sortant d'un établissement de formation situé en France métropolitaine ou dans un département ou région d'outre-mer. Les individus enquêtés peuvent résider en France ou à l'étranger au moment de l'enquête. Elle aura lieu en 2020 entre avril et juillet. La réinterrogation de cette Génération aura lieu en 2023.

La taille de l'échantillon envoyé en production sera comprise entre 200 000 à 300 000 individus. L'échantillon enquêté comprendra entre 25 000 et 45 000 répondants

La réalisation des enquêtes sera confiée à un prestataire sous-traitant choisi selon la procédure officielle des marchés publics. Conformément au cahier des charges et des clauses techniques rédigé par le Céreq, il sera chargé de concevoir le développement informatique du questionnaire en passation multimode (téléphonique, avec saisie simultanée des réponses sur ordinateur – CATI par un enquêteur, et Internet avec saisie en ligne du questionnaire par l'enquêté – CAWI), d'effectuer les contacts par téléphone (premier contact, relances et passation des questionnaires selon la phase de collecte) et d'effectuer les envois de mail (premier contact et relances).

Le temps de passation du questionnaire sera de l'ordre de 30 minutes en moyenne.

Des post-enquêtes pourront être réalisées par internet sur la base des adresses électroniques demandées aux individus enquêtés ou par entretien (approche qualitative) auprès des individus ayant donné leur consentement pour une telle opération. Dans une visée exploratoire, des appariements avec des sources administratives pourront être envisagés notamment avec les DADS de l'Insee dans l'objectif de mesurer dans le cadre de la description des périodes d'emploi, si, à terme, cette source administrative peut permettre de réduire la taille du questionnaire, d'enrichir les informations recueillies et d'améliorer la qualité de l'information en évitant les effets de mémoire et de reconstruction biographique.

Le comité de concertation des enquêtes Génération se réunit deux fois par an. Il est composé des représentants des principaux partenaires institutionnels du Céreq (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – Depp, Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques – Dares, Direction générale de l'enseignement scolaire – Dgesco, Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle – Dgesip, Délégation générale à l'emploi et de la formation professionnelle – Dgefp), de la Direction Générale de l'administration et de la fonction publique (Dgafp), de France Stratégie, de Pôle emploi, de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), des partenaires sociaux (Medef, CFDT, CGT, FO, UNSA, etc.), des représentants d'observatoires, d'organismes d'études et de recherche, des associations d'étudiants et de familles, de l'union nationale des missions locales et des représentants de la Politique de la Ville.

Les premières publications sont prévues à partir de début 2021, notamment les premiers résultats présentant les indicateurs standards de l'insertion professionnelle des jeunes (collection Céreq Bref).

Les fichiers anonymisés d'enquête seront accessibles sur demande par la communauté des chercheurs via le réseau Quetelet et l'Adisp (Archives de Données issues de la Statistique Publique).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour quatre années, soit de 2020 à 2023.

**Dans le contexte d'urgence lié à la crise sanitaire Covid 19, et après examen de la demande du service producteur, cet avis est mis à jour pour intégrer les modifications suivantes.**

Sur la date de collecte : Initialement prévue entre avril et juillet 2020, l'enquête Génération 2017 a dû être reportée suite aux mesures de confinement annoncées en mars 2020 : elle se déroulera donc entre septembre et décembre 2020.

Sur le questionnaire : En lien avec le décalage de l'enquête, certains aménagements du questionnaire ont été opérés. Les calendriers d'activité et d'habitation ont été allongés, les jeunes devant retracer leurs parcours sur une période plus longue qu'initialement. Par ailleurs, il est apparu difficile et inopportun de faire abstraction totale de la crise sanitaire au moment de la description par les enquêtés de leur situation à partir de mars 2020. C'est pourquoi quelques questions ont été introduites pour saisir l'impact du confinement sur la situation des jeunes, qu'ils aient été en emploi, en recherche d'emploi, ou en formation au moment où le confinement a débuté en France. Pour ne pas allonger la durée du questionnaire, en compensation de l'ajout de ces questions et de l'allongement du calendrier, certains modules ont été supprimés et seront posés lors de la réinterrogation de 2023 : il s'agit des questions sur le sentiment de discrimination dans l'emploi (une question générale a été conservée pour l'enquête de 2020), celles sur les mobilités résidentielles, et d'un module détaillant les caractéristiques et les conditions d'obtention du plus haut diplôme acquis depuis la fin des études.

Le temps de passation du questionnaire sera de l'ordre de 35 minutes en moyenne.